



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 34267

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur sa décision de retirer définitivement de l'enseignement secondaire la filière économique et sociale dans le nouveau projet de réforme 2009. Pourtant, cette orientation aborde plusieurs thèmes essentiels de la vie quotidienne tels que les sciences sociales comme la sociologie et l'économie, la famille avec la protection, l'intégration et la cohésion sociale, l'entreprise avec l'organisation et le rôle du progrès technique dans la croissance économique, le développement et les mécanismes et les limites du marché et la consommation grâce au rôle du travail dans la croissance. L'objectif principal de ces grands thèmes étant de faire comprendre la société contemporaine à nos enfants. Il souhaite connaître sa position sur cette nouvelle réforme et les évolutions prévues pour garantir un enseignement de qualité.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34267

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9458

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704